



Martigny, le 19 août 2024

Aux élèves des classes  
1SAF – 2SAF  
et au responsable  
du stage pratique

## ORGANISATION DU STAGE SPORTIF OU ARTISTIQUE

Un stage commercial pratique de **2 semaines** est **obligatoire** pendant la période libre de cours afin de permettre à l'étudiant-e d'aborder, sous un aspect pratique, la réalité économique. Cependant, cette période peut aussi être choisie pour approfondir sa pratique sportive ou artistique.

Cette année, le stage se déroulera **du 17 février au 28 février 2025**.

### STAGE SPORTIF OU ARTISTIQUE

Celui-ci devra être spécifique et différent des entraînements hebdomadaires. Les étudiant-e-s devront rapidement joindre à l'inscription **une attestation de la Fédération sportive concernée** ou du professeur de la branche artistique pratiquée, ainsi **qu'un plan détaillé de leur programme** (lieu, horaire, travail effectué). Dans tous les cas, la direction doit valider cette possibilité de stage sportif ou artistique.

Le stage de football n'est accordé que s'il s'agit d'un camp de football avec un planning complet où les jeunes sont encadrés toute la journée.

### CAHIER DES CHARGES :

L'étudiant-e durant son stage sportif ou artistique s'engage à :

- être ponctuel-le, disponible, aimable, fair-play ;
- apporter un maximum d'attention à tout ce qui va lui être transmis ;
- approfondir sa pratique ;
- être capable de prendre en compte toutes les critiques pour progresser ;
- fournir un rapport de stage reflétant son activité, son appréciation, à remettre à sa son répondant-e école, **au plus tard, 10 jours après la fin du stage**. Ce rapport sera évalué par le professeur répondant de l'ECCG et corrigé par l'élève pour être archivé.

L'entraîneur, le-la professeur-e qui accueille un stagiaire s'engage à :

- prendre sous sa responsabilité le-la stagiaire ;
- préparer un programme détaillé en rapport avec sa pratique ;
- se rendre disponible pour le-la conseiller, l'évaluer dans le but de le-la faire progresser ;
- dresser avec lui-elle un bilan de l'expérience ;
- remettre à la-au stagiaire, à la fin du stage, le document *Évaluation stage SAF dûment rempli*.



## PROGRAMME

Les horaires d'entraînement à **temps complet** s'établissent entre le l'entraîneur ou le-la professeur·e et le-la stagiaire, tenant compte du lieu de travail, du domicile de l'étudiant·e et de l'organisation générale.

Les dates figurent sur le formulaire d'inscription annexé.

## RAPPORT DE STAGE

Au terme du stage, les étudiant·e·s rédigeront un rapport ; celui-ci portera sur leur expérience sportive ou musicale durant ces deux semaines. Il devra être remis au répondant·e ECCG, responsable du stagiaire.

Les modalités du rapport de stage sont à consulter dans le document « Stage SAF – Journal de bord et rapport ».

## REMARQUES FINALES

Le formulaire d'inscription est à remplir et à remettre à votre répondant pour **le 11 décembre 2024** au plus tard.

Les élèves qui, au **1<sup>er</sup> décembre**, n'ont pas trouvé de place de stage, sont priés d'en informer la coordinatrice SAF, Mme Antocha Imboden et sa·son répondant·e impérativement, faute de quoi, ils·elles seront incorporé·e·s dans une classe du cycle ordinaire pour suivre les cours durant les périodes de stages prévues. Le stage devra donc se dérouler durant les vacances d'été afin d'être validé.

Les documents en annexe sont téléchargeables sur le site de l'école.

Le formulaire d'évaluation est à remettre au responsable de stage. Il sera complété et remis à la direction de l'école par le stagiaire à la fin du stage.

Sandra Deslarzes,



Directrice

Antocha Imboden,



Coordinatrice SAF

## Annexe

Stage SAF - Convention

